



Réponse stratégique de l'OCDE à la crise financière et économique

CONTRIBUTIONS
À L'EFFORT MONDIAL

Réponse stratégique de l'OCDE à la crise financière et économique

CONTRIBUTIONS À L'EFFORT MONDIAL



ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements de 30 démocraties œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Corée, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Ce livret est émit sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

© OCDE 2009

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.

Avant propos

Le monde est en proie à la plus sévère crise économique qu'il a connu depuis des décennies. Cette crise affecte les familles et les communautés à travers le monde. Le système financier est paralysé, et la priorité est de rétablir la stabilité, la confiance et la croissance.

L'OCDE travaille en concertation avec les gouvernements du monde et les autres organisations, afin de surmonter la crise et de retrouver le chemin de la croissance. Nous devons également commencer à façonner l'économie mondiale de demain – pour qu'elle soit plus forte, plus propre et plus juste.

Pour notre prospérité et notre développement, nous avons besoin de marchés financiers sains, et nous savons que le *status quo* n'est pas une option envisageable. Toute stratégie efficace requiert une nouvelle manière de penser la réglementation, les marchés, la responsabilité et l'éthique. Nous avons besoin de règles du jeu basées sur un meilleur équilibre entre marchés et gouvernements. Il s'agit d'obtenir une meilleure coordination et de créer des institutions mondiales adaptées à notre temps.

La « réponse stratégique » de l'OCDE reflète ce pragmatisme : elle s'attaque de manière globale aux défaillances des politiques et des réglementations et elle se concentre sur les interactions entre finance, concurrence et gouvernance, afin de parvenir, en fin de compte, à une croissance durable.

Nous devons rétablir les conditions de la croissance, dont les moteurs sont l'innovation, les échanges, et l'investissement. Nous devons faire Doha. Malgré la crise immédiate, nous devons également adopter de nouvelles manières de penser, pour s'attaquer au changement climatique et à la pauvreté, qui restent des menaces systémiques pour notre futur commun. Le partage des fruits de la prospérité, des chances offertes, et d'une juste protection sociale sont autant de clés qui nous permettront de retrouver confiance en le système.

Par l'action et la coopération, la réponse stratégique de l'OCDE montre la voie à suivre. Nos réflexions évoluent, mais notre engagement à construire une économie globale plus forte, plus propre et plus juste demeure inchangé.



Angel Gurría
Secrétaire général de l'OCDE

Table des matières

Vue d'ensemble	6
Principales considérations.....	6
La Réponse stratégique de l'OCDE.....	7
Mise en œuvre de la réponse stratégique	9
I. Finance, concurrence et gouvernance	10
A. Incitations	10
B. Gouvernement d'entreprise.....	11
C. Fiscalité.....	11
D. Environnement des entreprises et politique de la concurrence	12
E. Protection et éducation des consommateurs	13
II. Croissance de long terme viable.....	13
A. Préserver l'ouverture des marchés pour les échanges et l'investissement.....	13
B. Mener des politiques saines sur les plans macroéconomique et budgétaire et dans le domaine du marché du travail pour assurer la stabilité et la résilience	14
C. Promouvoir une croissance « verte » et tirée par l'innovation	15
D. Développement	16
E. Assurer un bon équilibre entre marchés et interventions publiques et favoriser le désengagement de l'État.....	16
Annexe : Réalisations	18

Vue d'ensemble

Le monde traverse actuellement sa crise financière et économique la plus grave depuis plusieurs décennies. Les dernières Perspectives économiques de l'OCDE montrent que l'économie mondiale est maintenant en récession. La zone de l'OCDE devrait connaître un long ralentissement de l'activité, avec une baisse probable du PIB d'un tiers de point au moins en 2009. Dans les autres parties du monde, on observe une contraction similaire de l'activité. L'incertitude est très grande quant à l'ampleur et à la durée de la crise financière, principal facteur dans le recul de l'activité. Les retombées du secteur financier sur l'économie réelle se sont déjà traduites dans un grand nombre de pays par une aggravation du chômage, qui touche des familles et des communautés entières et est source d'incertitude et d'angoisse. Inverser cette évolution doit être la priorité centrale, en plus du rétablissement, dans le système financier, d'une situation de confiance et de stabilité.

La crise a éclaté à un moment d'étroite interdépendance mondiale. Face à ces événements sans précédent, on ne peut utiliser les « vieilles recettes ». Il faut de nouveaux mécanismes institutionnels pour élaborer des réponses véritablement mondiales, intégrées et pluridisciplinaires, comme l'ont souligné les dirigeants des pays du G20 à leur réunion de novembre, lorsqu'ils ont demandé aux organisations internationales de les aider dans leur action.

L'OCDE, collaborant étroitement avec les économies émergentes et d'autres organisations, a un rôle crucial à jouer dans le renforcement de l'économie mondiale. Ce document présente les contributions que l'OCDE entend apporter à la lutte contre la crise financière et économique. Il s'appuie sur les travaux existants qui se rapportent directement au contexte actuel et également sur les activités recadrées ou nouvelles lancées à la demande des comités pour faire face à la crise. Nous pensons qu'un grand nombre de ces éléments peuvent s'insérer utilement dans le Plan d'action du G20, et viennent conforter les autres initiatives multilatérales et nationales pour le rétablissement de la croissance et de la stabilité.

Les pays s'inscrivant dans les initiatives d'adhésion à l'OCDE (Chili, Estonie, Israël, Russie et Slovénie) et d'engagement renforcé (Afrique du Sud, Brésil, Chine, Inde et Indonésie) seront acteurs à part entière pour la mise en œuvre de la Réponse stratégique et doivent se considérer comme nos partenaires permanents. Nous intensifierons notre dialogue et notre coopération sur ces questions, afin de garantir la pertinence et la qualité des travaux et de favoriser la convergence nécessaire des politiques et actions des pays développés et des grandes économies émergentes.

Principales considérations

Les mesures qui ont été prises visent essentiellement, à juste titre, les problèmes immédiats de stabilité, mais une stratégie globale est également indispensable pour atténuer l'impact de la récession actuelle et pour ramener

l'économie mondiale sur une trajectoire de croissance soutenue. Cette stratégie doit comprendre des réformes qui ont pour but d'améliorer la productivité afin d'appuyer la croissance au-delà du court terme. Jusqu'ici, les mesures de relance budgétaire prévoient toutes des investissements en infrastructures, offrant ainsi l'occasion exceptionnelle de relever d'autres défis urgents. Par exemple, elles devraient comprendre des incitations à des investissements écologiques, afin de maximiser la croissance tout en traitant le problème du changement climatique. Les mesures en faveur de l'innovation doivent contribuer à une croissance « verte » de long terme, tandis que la politique sociale et la politique régionale doivent être mises au service d'une reprise sobre en émissions de carbone. Compte tenu de l'ampleur et de l'importance de ces trains de mesures, il est essentiel que les pouvoirs publics veillent à ce qu'ils soient soigneusement conçus et convenablement mis en œuvre.

La crise exige de pénibles décisions aujourd'hui, mais elle ne doit pas nous détourner des autres grands défis structurels. Il ne faut pas relâcher notre effort de lutte contre la pauvreté et l'inégalité, et nous devons tenir nos engagements d'augmenter l'aide au développement, de préserver l'ouverture mondiale des échanges et de l'investissement et d'utiliser des énergies et des procédés de production qui soient plus propres. Faire face à ces défis mondiaux nous ouvre la possibilité de mettre en place un environnement de croissance durable et solide. L'OCDE va donc accélérer la réalisation de son programme de travail dans ces domaines.

Une réponse globale efficace et viable supposera la mobilisation de tous les grands acteurs, ainsi qu'une coordination plus étroite et plus de cohérence entre les grandes organisations internationales, comme l'a déjà demandé le G8 dans le communiqué du Sommet de Hokkaido de 2008.

La Réponse stratégique de l'OCDE

La Réponse stratégique de l'OCDE, élaborée grâce aux contributions collectives du Conseil, des comités et du Secrétariat de l'OCDE, vise à la fois à s'attaquer à la crise et à tirer parti des possibilités de bâtir une économie mondiale plus solide. Depuis des décennies, l'OCDE conseille les pays membres et les aide à coordonner leurs politiques. Le fait que l'OCDE couvre tout un éventail de domaines d'action se rattachant directement à la crise actuelle et qu'elle se concentre sur les réponses à moyen terme et les solutions à long terme est un atout sans équivalent. Notre analyse propose de s'attacher à deux domaines prioritaires :

Finance, concurrence et gouvernance. Dans le contexte de la réforme de la réglementation des marchés de capitaux, l'OCDE offre un cadre institutionnel de dialogue permanent entre les responsables dans les différents domaines d'action, en privilégiant les secteurs pour lesquels elle est en pointe, notamment la transparence, le gouvernement d'entreprise, la concurrence, la fiscalité, les pensions et l'éducation financière, de même que les interactions entre les politiques et les structures des institutions et des marchés ainsi que la cohérence et l'efficacité globales des réformes. L'OCDE poursuivra ses travaux en vue d'un renforcement et d'une mise en œuvre efficace des principes et lignes directrices concernant ces secteurs. Les réalisations comprendront également un ensemble de contributions à l'examen et à l'amélioration des politiques nationales ainsi qu'à une meilleure coordination des politiques au niveau international. L'objectif sera surtout de promouvoir les conditions d'une

réglementation efficace et adéquate tout en détectant les déficiences réglementaires.

Rétablir une croissance de long terme viable. En s'appuyant sur son expertise dans les questions structurelles et les approches de la réforme prenant en compte l'ensemble des acteurs publics, et aussi sur les travaux qu'elle consacre depuis longtemps à l'ouverture des marchés, à l'emploi, à l'environnement et à l'innovation, l'OCDE sera attentive aux nouvelles évolutions, de recenser les options et de formuler des recommandations afin que les pays retrouvent la voie d'une croissance durable. Ces stratégies devront veiller à ce que la reprise repose sur une trajectoire de croissance sobre en carbone, sur l'éco-innovation et sur la création de connaissances, et ce dans le cadre d'une société plus équitable qui permet largement de profiter des opportunités et étend sa protection aux plus vulnérables. L'une des contributions essentielles consistera à formuler des analyses et des orientations dans une optique prospective de façon à trouver un juste équilibre entre l'intervention des gouvernements et les mécanismes de marché et à définir des stratégies de sorties permettant à l'État de se désengager du secteur privé une fois la crise terminée.

Mise en œuvre de la réponse stratégique

La Réponse stratégique de l'OCDE repose sur une conception transversale et globale des domaines d'action et des interventions des pouvoirs publics qui se rattachent au bon fonctionnement des marchés. Le vaste réseau de l'OCDE d'experts et de décideurs nationaux sera mobilisé pour produire des analyses et recommandations pertinentes. La mise en œuvre et le suivi de la Réponse stratégique reviendront aux comités compétents, qui approuveront les travaux et définiront les orientations dans le cadre du processus normal régissant leurs activités. Les travaux seront réalisés en étroite coopération – et par le biais de projets communs – entre les comités et les directions. La participation des économies émergentes et des économies en développement en tant que partenaires permanents sera bienvenue dans l'effort de mise au point de solutions collectives.

Les réalisations seront de trois types : les actions des pays membres et non membres (engagements ou instruments), les recommandations et la surveillance. Un grand nombre de ces réalisations seront déployées ces prochaines semaines et ces prochains mois, de façon à alimenter le processus lancé par le G20. Ces activités seront entreprises en collaboration avec les autres organisations concernées. Le tableau 1 donne une vue d'ensemble des travaux et l'annexe dresse la liste des réalisations attendues.

Tableau 1. La Réponse stratégique de l'OCDE : aperçu des réalisations attendues

	Actions (engagements, instruments, etc.)	Recommandations	Suivi/ surveillance
Finance, concurrence et gouvernance			
Incitations	X	X	X
Gouvernement d'entreprise		X	X
Fiscalité	X	X	
Environnement des entreprises et politique de la concurrence		X	X
Protection et éducation des consommateurs		X	
Qualité de la gestion de la réglementation	X	X	
Croissance de long terme viable			
Préserver l'ouverture des marchés	X	X	X
Mener des politiques saines sur les plans macroéconomique et budgétaire et dans le domaine du marché du travail pour assurer la stabilité et la résilience		X	X
Promouvoir une croissance « verte » et tirée par l'innovation		X	X
Développement	X	X	X
Assurer un bon équilibre entre marchés et interventions publiques et favoriser le désengagement de l'État		X	X

Une stratégie de communication et de diffusion sera mise en place pour la Réponse stratégique de l'OCDE, afin que son efficacité et son utilité soient maximales pour nos pays membres, nos partenaires et l'ensemble des parties prenantes dans le monde. Les réalisations les plus importantes seront en lien avec les événements majeurs, les principales publications et les autres

initiatives à travers le monde, de façon à en optimiser l'actualité et à en maximiser l'impact. On pourrait notamment établir des contacts avec les principaux acteurs chargés de lutter contre la crise dans les pays membres et non membres (en particulier les grands marchés émergents), participer à des événements publics et procéder à des présentations répondant spécifiquement aux besoins de certains groupes. Des initiatives pourraient être lancées avec la société civile, notamment les milieux universitaires, le monde du travail et le secteur privé, pour discuter des résultats.

I. Finance, concurrence et gouvernance

Des marchés florissants sont cruciaux pour la croissance et la prospérité, mais les événements récents soulignent toute l'importance d'un cadre réglementaire solide et efficace et d'une surveillance adéquate. En effet, cette crise est le résultat à la fois de défaillances des marchés et d'échecs de l'action des pouvoirs publics. L'enjeu pour l'avenir est d'établir un ferme cadre de gouvernance et de régulation qui mettra en place les bonnes incitations tout en préservant un juste équilibre entre les mécanismes du marché et les interventions des pouvoirs publics. À cet effet, les gouvernements sont invités à renforcer leurs institutions concernées. Comme l'a montré la crise financière, on constate d'étroites interrelations entre la réglementation des fonds propres, l'assurance-dépôts, la fiscalité, le gouvernement d'entreprise, la politique de la concurrence, les règles comptables et la rémunération des cadres dirigeants, qui constituent l'environnement global de la prise de risque. Dans un souci d'efficacité, l'OCDE étudiera ces questions selon une démarche holistique.

A. Incitations

Du fait des règles actuelles en matière de capitalisation, les banques n'ont pas assez de fonds propres et ceux-ci varient de façon procyclique. De par leur interaction avec la fiscalité et la gouvernance, les caractéristiques du système bancaire qui ont le plus contribué à la prise de risques excessifs sont les suivantes : a) la portée des réglementations (par exemple, la distinction entre les opérations inscrites au bilan et les opérations hors bilan), b) les incitations à une prise de risque excessive pour certains produits et pour certaines localisations offshore; et c) le traitement inégal des institutions financières, en fonction de leur degré de sophistication, du secteur dans lequel elles opèrent ou du lieu où elles sont établies. Ces caractéristiques se sont conjuguées avec des objectifs propres aux entreprises et des objectifs de profit, notamment à travers la localisation des activités, la structure des entreprises, le choix des produits et l'optimisation fiscale.

Les fusions et acquisitions ont fait partie intégrante de la gestion de crise ; les entreprises les plus solides ont repris les banques d'affaires les plus faibles ou celles à haut risque et précédemment sous-réglementées se trouvant en situation de faillite. Il reste à savoir quel sera l'effet de la réglementation des fonds propres sur les mécanismes d'allocation intragroupe du capital. Après la réduction de l'effet de levier, il faudra s'interroger sur la taille souhaitable du segment volatil des banques d'investissement ainsi que sur la modernisation et le renforcement de la gouvernance et la régulation de ces institutions, en leur imposant le cas échéant des exigences plus strictes en matière de fonds propres.

En ce qui concerne les organismes de retraite, les pertes récentes ont suscité de profondes inquiétudes et des appels en faveur d'une vaste refonte du système de prestations de retraite qui doit moins dépendre de marchés des capitaux en proie à l'instabilité. Il faudra aussi examiner la réglementation des organismes de retraite et s'interroger sur la stratégie la plus adéquate de diversification entre la prestation publique et la prestation privée du revenu pour la retraite. Enfin, les régimes publics de retraite devront également faire face à la dégradation de l'emploi, qui réduira les cotisations aux régimes fondés sur la répartition et, en définitive, les droits à pension. De fortes pressions s'exerceront dans les pays qui pratiquent la répartition pour suspendre l'application des ajustements automatiques visant à en assurer la viabilité.

Plus généralement, les principes de gestion de la réglementation n'ont pas été étendus à certains services financiers. Dans un certain nombre de pays de l'OCDE, les autorités en charge du secteur financier – notamment les banques centrales, certaines autorités de tutelle indépendantes ou les ministères des Finances – ne sont pas soumises aux dispositifs de gestion de la qualité de la réglementation. L'utilisation des Principes directeurs de l'OCDE de 2005 pour la qualité et la performance de la réglementation pourrait contribuer à maîtriser le risque de surréaction résultant d'une réglementation mal conçue et par trop coûteuse.

B. Gouvernement d'entreprise

Il faut améliorer la coopération internationale, y compris entre les organismes du secteur privé, pour assurer une coordination plus étroite et une application plus efficace des normes internationalement convenues de gouvernement d'entreprise, et en particulier des Principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE. Les systèmes de rémunération et d'incitation sont censés faire concorder les intérêts des dirigeants de l'entreprise avec les intérêts à long terme de cette dernière et de ses actionnaires. Les distorsions de ces structures peuvent aboutir à une myopie tendant à favoriser la prise de risques supplémentaires, propension renforcée dans de nombreux pays par la fiscalité. Des améliorations et des analyses sont nécessaires dans les domaines suivants : surveillance par le conseil d'administration, gestion des risques ; pratiques des conseils d'administration ; gouvernance des mécanismes de rémunération ; exercice des droits des actionnaires.

C. Fiscalité

La fiscalité agit sur les évolutions des marchés de capitaux tout en en subissant les effets. Un certain nombre de gouvernements et de spécialistes du secteur privé étudient déjà l'influence que les impôts ont pu exercer sur la crise financière actuelle et la nature des changements à apporter pour éviter que les événements récents ne se reproduisent. Certaines dispositions fiscales ont de fait pu encourager : des excès en matière de prise de risque et de recours à l'endettement de la part de certains intervenants sur les marchés ; une propension des hauts dirigeants des institutions financières à privilégier le court terme plutôt que le moyen ou le long terme ; enfin, une tendance à faire migrer les activités vers des juridictions offshore moins transparentes pour échapper à l'impôt et à certaines réglementations. Il serait intéressant pour les pouvoirs publics de vérifier si la fiscalité transmet les bons signaux et des incitations judicieuses aux opérateurs des marchés et si ces incitations sont cohérentes avec le reste du cadre réglementaire.

L'élimination des obstacles fiscaux entravant le bon fonctionnement des marchés de capitaux, en particulier au niveau international, peut aider les pays à sortir de la crise. Cela concerne en particulier les dispositions fiscales qui faussent le choix des investisseurs entre un investissement direct ou via un organisme de placement collectif, et celles qui empêchent l'utilisation de différents produits financiers réduisant le coût du capital. Les pouvoirs publics doivent aussi s'interroger sur les éventuelles conséquences plus générales pour la fiscalité des plans qu'ils mettent en place pour renflouer des institutions financières et sur la façon dont ces plans peuvent influencer les comportements futurs de ces institutions à l'égard de la prise de risque.

D. Environnement des entreprises et politique de la concurrence

Dans un système financier plus concentré, la concurrence risque de s'affaiblir, ce qui aboutirait à un renchérissement du crédit et d'autres services financiers aux particuliers et aux entreprises. Si tel est le cas, des mesures compensatrices seront nécessaires pour rétablir ou améliorer les conditions de concurrence. Les restructurations peuvent intégrer au sein d'une même institution des activités potentiellement indépendantes, comme les services bancaires aux particuliers, les crédits aux PME et les services de banque d'affaires, ce qui conduit à s'interroger sur les gains d'efficacité et les risques pour la concurrence qui résultent d'une telle intégration. Il faut aussi se demander si la garantie des dépôts n'accroît pas le risque d'aléa moral dans les décisions de composition des portefeuilles et ne réduit pas la concurrence entre banques.

Les considérations relatives à la politique de la concurrence doivent jouer un rôle important dans les plans de sauvetage et les restructurations du secteur financier, mais aussi dans son futur redressement. Au lendemain de la crise financière, les gouvernements ont été soumis à des pressions pour soutenir les industries nationales et les champions nationaux par des subventions et des mesures de protection. De plus, en concertation avec les autorités de régulation du secteur financier, ils ont pris des mesures d'urgence ou des mesures ponctuelles pour renforcer les institutions financières face à de graves pénuries de liquidités et à l'effondrement du crédit et de la confiance. Ces mesures ont pris la forme d'investissements, de garanties, de rachats d'actifs et de fusions d'urgence.

Les « gardiens » de la concurrence peuvent être soumis à des pressions dans le sens d'une application plus souple des réglementations pour favoriser la reprise économique. Confrontés à ces pressions, les responsables de la politique de la concurrence doivent montrer que la concurrence est l'une des composantes de la solution, puisqu'elle s'exerce au bénéfice des consommateurs, de l'innovation, de la compétitivité et de la productivité. Les instruments habituels de l'analyse de la concurrence et de l'application des règles de concurrence présupposent la stabilité des marchés. Dans un contexte de crise, les autorités de la concurrence doivent se demander comment préserver les principes de concurrence sans nuire à l'efficacité des mesures prises pour éviter une crise économique ou une érosion de la confiance dans le secteur financier.

En période de crise, les entreprises, et plus spécialement les PME, se montrent fragiles parce qu'elles sont très tributaires du crédit bancaire et ne peuvent guère faire appel au marché financier. Il convient donc d'évaluer l'impact différencié de la crise selon le secteur et le type d'entreprise et accroître

l'efficacité des mécanismes nouveaux, innovants ou alternatifs pour le financement du développement local. Les questions suivantes se posent en particulier : la crise économique compromettra-t-elle les comportements innovants ; comment les gouvernements peuvent-ils raffermir ou rétablir la confiance tout en encourageant de tels comportements innovants ?

E. Protection et éducation des consommateurs

Il faut améliorer les normes réglementaires et les codes de conduite internationaux pour la commercialisation des services financiers. La divulgation d'informations essentielles, comme le véritable coût du crédit, est indispensable. Les formules actuelles de crédit hypothécaire n'ont pas permis d'informer nombre de consommateurs sur les principaux coûts et les principales conditions de ces crédits. Des campagnes efficaces d'éducation et de sensibilisation financières aideront les particuliers à comprendre les risques et les produits financiers et à donc prendre des décisions plus adaptées à leur situation personnelle. Cela facilitera aussi la surveillance prudentielle, car il est plus difficile de tromper des citoyens bien formés. L'OCDE mettra à profit ses travaux sur l'éducation financière et la protection des consommateurs pour s'attaquer aux nouvelles questions apparues pendant la crise.

II. Croissance de long terme viable

Dans la conjoncture actuelle, une stratégie optimale visant à rétablir une croissance viable à long terme doit reposer sur les principes suivants :

- préserver l'ouverture des marchés
- mener des politiques saines sur les plans macroéconomique et budgétaire et dans le domaine du marché du travail pour assurer la stabilité et la résilience ;
- favoriser une reprise « verte » et tirée par l'innovation ;
- promouvoir le développement ;
- assurer le bon équilibre entre les marchés et l'intervention des pouvoirs publics et favoriser le désengagement de l'État.

Les travaux de l'OCDE permettront de conseiller les pouvoirs publics sur les réactions à la crise, en cherchant à trouver le bon compromis entre mesures de court terme et viabilité de long terme. Il s'agira ainsi de renforcer la surveillance exercée par l'OCDE sur les performances macroéconomiques et structurelles et de développer davantage les travaux horizontaux faisant le lien entre aspects structurels et macroéconomiques.

A. Préserver l'ouverture des marchés pour les échanges et l'investissement

Des marchés ouverts aux échanges et à l'investissement sont parmi les principaux facteurs de croissance économique et de développement. Il sera donc indispensable de préserver l'ouverture des marchés pour assurer la reprise et la croissance à long terme. Cependant, alors même qu'il est plus important que jamais de préserver cette ouverture, les conséquences de la libéralisation suscitent de plus en plus d'inquiétudes et l'idée que la libéralisation a même contribué à la crise fait son chemin. Si ces craintes aboutissent à une remise en cause du multilatéralisme et à une montée du protectionnisme, la crise s'accroîtra et la reprise sera retardée.

Ces menaces sont réelles et le système manifeste des signes de tensions. S'agissant des échanges, le cycle de négociations commerciales de Doha à l'OMC, qui fait partie des priorités des membres de l'OCDE et du G20, n'a pas encore trouvé d'issue positive. De surcroît, les sources de financement indispensables au bon fonctionnement du système commercial international se sont pratiquement tariées, mettant en évidence la nécessité d'une augmentation des financements publics à l'exportation. En matière d'investissement aussi, les tendances protectionnistes s'accroissent dans les pays de l'OCDE et dans le reste du monde. Ces tendances protectionnistes pourraient s'intensifier à mesure que les entreprises se restructureront sous l'effet de la crise et avec l'entrée en scène de nouvelles catégories d'investisseurs, comme les entreprises d'État et les fonds souverains constitués par des économies émergentes non membres de l'OCDE.

Dans ces circonstances, et à la suite du communiqué du G20, l'OCDE est idéalement placée pour mener une action efficace de sensibilisation aux effets positifs de l'ouverture des marchés pour le commerce et l'investissement, ainsi qu'au coût du protectionnisme. En outre, avec ses instruments d'investissement, l'OCDE est la seule instance multilatérale où le protectionnisme en matière d'investissement peut être battu en brèche. Une surveillance étroite par les pairs, dans le cadre du projet de l'OCDE « Liberté de l'investissement » et des engagements pris aux termes des instruments d'investissement de l'OCDE sera cruciale pour combattre le protectionnisme.

B. Mener des politiques saines sur les plans macroéconomique et budgétaire et dans le domaine du marché du travail pour assurer la stabilité et la résilience

La récession va réduire les marges de manœuvre budgétaires et va peser sur les budgets publics, puisque les recettes escomptées diminueront alors même qu'il faudra accroître les dépenses, notamment pour la protection sociale, en raison de la dégradation des perspectives d'emploi dans la plupart des pays de l'OCDE au cours des prochains mois.

Dans ces circonstances, les politiques structurelles, notamment celles qui sont mises en lumière dans la *Stratégie pour l'emploi réévaluée* et *Objectif croissance*, continueront d'avoir un rôle déterminant à jouer pour renforcer la résilience de l'économie en cas de chocs. Cette résilience est particulièrement importante dans la conjoncture actuelle, car elle influera en fin de compte sur l'ampleur et la profondeur du ralentissement économique. Les travaux de l'OCDE intégreront l'analyse des impacts des marchés de capitaux et de la réglementation financière sur la croissance de long terme et la résilience. Les capacités de surveillance de l'OCDE s'en trouveront renforcées, tant au niveau général qu'au niveau spécifique des pays.

Les mesures structurelles de plus long terme mettent du temps à porter leurs fruits. L'un des risques évidents est que, si l'on ne s'y attaque pas correctement, la récession affaiblit la mobilisation en faveur des réformes, surtout si les catégories les plus touchées jugent ces réformes préjudiciables à leur bien-être. En conséquence, il faut préserver les priorités telles que la santé, l'éducation et l'innovation et assurer les financements publics nécessaires pour ces actions. Il sera également crucial d'établir un bon équilibre entre les réponses à court terme et celles à long terme. Gérer les réformes et obtenir les changements nécessaires sera un défi majeur pour les gouvernements, et l'OCDE contribuera à ce processus à mesure qu'il progressera.

Les décideurs publics devront être très attentifs aux tendances de l'inflation à moyen terme et au gonflement insoutenable de la dette publique. La correction de l'assouplissement monétaire exceptionnel opéré presque partout devra être rapide à mesure que la reprise s'installera. En même temps, de nombreuses économies de l'OCDE étant confrontées à un endettement public élevé et croissant, il sera tout aussi important de veiller à ce qu'un cadre budgétaire crédible soit en place pour garantir la viabilité à long terme des finances publiques, surtout dans le contexte des pressions qui s'exerceront sur les dépenses du fait du vieillissement des populations. Les réponses à court terme devront être rapides, ciblées et temporaires. Il faudra faire en sorte que la politique budgétaire reste propice à la croissance à long terme via l'innovation, la préservation de l'environnement et le développement des infrastructures.

Un autre défi à moyen terme essentiel consiste à recentrer plus vigoureusement la politique macroéconomique actuellement procyclique, pour lui donner une orientation anticyclique ferme et explicite de manière à réduire les risques de futurs épisodes d'expansion-récession. Cela est particulièrement important pour la politique budgétaire, où l'adoption de règles d'action anticycliques explicites est à encourager, en particulier dans les pays où les stabilisateurs automatiques sont faibles et où les spécificités de l'économie politique contribuent à une politique budgétaire discrétionnaire procyclique. Il faudra aussi mieux cibler les investissements publics, et notamment une coordination plus étroite des stratégies d'investissement au niveau infranational, où une grande partie des investissements sont réalisés.

C. Promouvoir une croissance « verte » et tirée par l'innovation

Le ralentissement consécutif à la crise ne devrait pas empêcher ou affaiblir les efforts des autorités pour instaurer une croissance économique à faible émission de carbone dans le long terme. Retarder les initiatives dans ce domaine risque d'induire, pour nos économies et nos sociétés, des coûts très importants. La crise offre une opportunité et une motivation pour améliorer l'efficacité dans l'utilisation de l'énergie et des matériaux en fixant les prix à leur juste niveau (tout en tenant dûment compte de la nécessité de politiques sociales compensatoires). C'est aussi l'occasion de supprimer les subventions à la production et à la consommation de combustibles fossiles, action qui serait bénéfique pour l'environnement comme pour les budgets publics.

Dans bien des cas, les mesures de stimulation porteront sur l'investissement dans des infrastructures qui existeront durablement. Il importe donc que ces trains de mesures ne pérennisent pas des méthodes de production d'énergie traditionnelles et polluantes, mais favorisent au contraire des solutions plus propres et respectueuses de l'environnement. Les mesures prises doivent encourager une adaptation efficace au changement climatique. De même, les investissements dans les nouvelles technologies respectueuses de l'environnement peuvent représenter une importante source nouvelle de croissance et une occasion doublement avantageuse pour l'environnement et l'économie. La fixation d'un prix des émissions de carbone est essentielle pour le développement et la diffusion de technologies plus respectueuses de l'environnement, mais il faut aussi disposer de toute une panoplie d'instruments. Les nouvelles technologies économes en carbone sont aussi essentielles pour réduire les coûts futurs de l'atténuation du changement climatique. Les recherches mettront à profit les travaux menés de longue date par l'OCDE sur l'environnement et sur l'économie du changement climatique.

L'innovation est un outil essentiel pour stimuler la productivité et une croissance viable. Dans le contexte actuel, il importe plus que jamais d'obtenir de très bons résultats en la matière. Les mesures de stimulation doivent être conçues de façon à soutenir l'innovation, notamment par l'investissement dans l'infrastructure à large bande, la R-D dans les technologies « vertes » et l'innovation dans les systèmes d'enseignement et de formation. La Stratégie de l'OCDE pour l'innovation, en cours d'élaboration, contiendra des recommandations pour soutenir et renforcer l'innovation dans les conditions actuelles, y compris sur des questions liées à la culture de la prise de risque qui influent sur les individus et les entreprises.

D. Développement

L'impact de la crise sur les pays en développement aura des répercussions sur la reprise économique dans la zone de l'OCDE et suscite des interrogations sur la gouvernance mondiale. Les pays en développement risquent d'être durement touchés par l'extension de la crise, avec les menaces que cela fait peser sur leurs perspectives de développement. En particulier, la crise économique pourrait avoir des conséquences pour les marchés et les prix agricoles et pour la disponibilité d'aliments à des prix abordables dans les pays en développement les plus démunis. Le respect des principes d'efficacité de l'aide tout récemment réaffirmés dans le Programme d'action d'Accra et des principes du CAD pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires permettra aux efforts de développement d'avoir plus d'impact.

E. Assurer un bon équilibre entre marchés et interventions publiques et favoriser le désengagement de l'État

La coordination des mesures de relance budgétaire a représenté un aspect important de l'action à court terme engagée face à la crise. La réponse immédiate a été une injection massive de ressources publiques dans le secteur privé, soit directement, par l'apport de liquidités ou la capitalisation publique directe des banques et d'autres institutions financières, soit indirectement, par le recours accru à des aides et garanties publiques. Cependant, il faut bien voir que des interventions aussi massives pourraient avoir des conséquences très fâcheuses à moyen terme en faussant la structure des incitations pour les ménages, les entreprises et les intermédiaires financiers, ainsi qu'en menaçant de déclencher des réflexes protectionnistes et/ou anticoncurrentiels qui pourraient fragiliser des entreprises et inciter aux représailles. Elles risquent en outre de fausser la structure et le volume des budgets et de la dette des administrations publiques, au point de mettre en péril la viabilité des finances publiques et de réduire les ressources qu'exige la croissance à long terme, à mesure que les coûts de la protection sociale augmenteront et que les recettes diminueront sous l'effet du ralentissement de l'activité. Il faudra contrecarrer efficacement ces risques, en veillant à assurer un juste équilibre entre les objectifs à court terme et à long terme.

Pour ces raisons, l'OCDE a recommandé que les interventions soient rapides, ciblées et temporaires et que l'on se prépare à rétablir l'équilibre entre les marchés et les interventions des pouvoirs publics une fois que la situation se sera normalisée. Il faut donc adopter une approche horizontale de manière à éviter que ces diverses mesures aient des effets antagonistes néfastes et parce que les questions en cause sont étroitement interdépendantes. S'appuyant sur

son avantage comparatif en termes de promotion d'approches transversales, l'OCDE mettra en place un processus de suivi de l'évolution des politiques publiques et d'évaluation des effets et des conséquences de mesures à court terme sur la viabilité à long terme. Elle formulera également des recommandations à l'intention des pouvoirs publics en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie de sortie permettant à l'État de se désengager du secteur privé, une fois passée la phase aiguë de la crise. D'autres organisations internationales ont déjà fait part de leur souhait de collaborer avec l'OCDE à des recherches dans ce nouveau domaine.

Annexe : Réalisations

Réalisations à court terme (avant la réunion du G20 au printemps)

I. Finance, concurrence et gouvernance

A. Incitations

- Examen intégré des structures incitatives nécessaires à un système financier performant et viable (marchés des capitaux, des assurances et des pensions, politique de la concurrence et politique fiscale, politique de gouvernement d'entreprise, politique d'éducation financière et protection des consommateurs). (mars 2009)
- Orientations générales et aide-mémoire pour une réglementation et une politique financières efficaces et efficientes, PHASE I (déjà disponible).
- Rapport sur les interactions des filets de sécurité financière, l'accent étant mis sur la garantie des dépôts (déjà disponible).
- Partie I d'un rapport spécial sur la crise financière et les politiques en matière de pensions privées et d'assurances. Chapitre spécial des Perspectives des pensions privées dans le n° 5 de Pension Markets in Focus. Lignes directrices révisées sur la gouvernance des fonds de pension.
- Rapport sur le redressement des institutions en difficulté (déjà disponible).
- Rapport sur les enseignements pratiques concernant la façon dont les instruments de gestion de la qualité réglementaire concourent à la réglementation du secteur financier, en se plaçant dans une perspective transsectorielle de la bonne gouvernance de la réglementation (T2, 2009).

B. Gouvernement d'entreprise

- Synthèse sur le dispositif « réglementaire » international en matière de gouvernement d'entreprise, les principaux intervenants et l'utilisation des Principes de l'OCDE. Rapport mettant en lumière les principaux points faibles du dispositif et la façon d'améliorer le suivi et la mise en œuvre (février 2009).
- Consultation mondiale et coopération avec les autres organisations internationales, les pays non membres, les entreprises et les autres parties prenantes pour examiner les principales faiblesses des pratiques de gouvernement d'entreprise, et action conjointe en vue d'améliorer le suivi et la mise en œuvre des Principes de l'OCDE (mars 2009).

- Rapport d'étape pour la réunion du Forum de stabilité financière de Singapour, mars 2009 ; rapport d'étape pour la réunion du G-20 sur les « actions immédiates », y compris les résultats de la consultation mondiale (avril 2009).

C. Fiscalité

- Rapports sur les organismes de placement collectif formulant des recommandations de travaux sur les points de droit et de procédure (février 2009).
- Contributions au Rapport destiné à la RCM sur l'interaction entre fiscalité et réglementation (mars 2009).

D. Environnement des entreprises et politique de la concurrence

- Rapport concernant l'impact de la crise sur le financement des PME et les mesures prises à cet égard par les pouvoirs publics, soumis pour examen lors de la Table ronde à haut niveau de l'OCDE sur le financement des PME et l'entrepreneuriat face à la crise financière mondiale (mars 2009).
- Analyse d'impact. Rapport sur la nature de la crise actuelle, examinant si l'on a affaire à une rupture dans le changement structurel à long terme ou à une mutation plus radicale. Ce rapport rendra compte de l'impact différentiel de la crise selon les régions, les secteurs et les entreprises, dans le but d'enrichir la prise de décision économique.

E. Protection et éducation des consommateurs

- Bonnes pratiques de sensibilisation et d'éducation financières dans le domaine du crédit.
- Réalisation d'une grande enquête transversale (portant sur 50 pays au moins) sur les répercussions potentielles de la crise financière sur l'éducation et la sensibilisation financières, ainsi que sur les initiatives et mesures destinées à réagir à la crise. Évaluation du rôle que peuvent jouer l'éducation financière et la protection des consommateurs en tant qu'instruments pour se prémunir contre de futures perturbations analogues des marchés.
- Rapport sur les questions que les organismes de protection des consommateurs devraient examiner en élaborant des politiques pour aider les consommateurs à faire des choix plus éclairés et raisonnés en matière de produits financiers, compte tenu des biais comportementaux, des carences d'information et de la complexité des marchés de capitaux.

II. Croissance de long terme viable

A. Préserver l'ouverture des marchés pour les échanges et l'investissement

- Engagements commerciaux des pays de l'OCDE reprenant à leur compte les engagements du Sommet de Washington sur l'ouverture des marchés et une issue heureuse du Cycle de Doha (novembre 2008).

- Une déclaration sur les crédits à l'exportation par les pays Membres (et certains pays non membres) qui souligne le rôle que les crédits à l'exportation peuvent jouer dans les efforts déployés pour surmonter la pénurie actuelle de crédits commerciaux, sans remettre en cause l'équité des conditions de concurrence entre les pays exportateurs (novembre 2008).
- Synthèse de l'OCDE sur le rôle crucial que peut jouer l'ouverture des marchés dans le domaine des échanges et de l'investissement pour mettre fin à la crise économique et pour stimuler le processus de reprise et de reconstruction économique (mars 2009).
- La Décision du Conseil actualisant les positions de tous les membres à l'égard des codes OCDE de façon qu'ils assument leurs engagements juridiques, y compris en ce qui concerne le statu quo et l'élimination de la réciprocité (printemps 2009).
- Un rapport sur la *Mondialisation et les économies émergentes*, présentant des évaluations des performances commerciales du Brésil, de la Russie, de l'Inde, de l'Indonésie, de la Chine et de l'Afrique du Sud et soulignant les domaines prioritaires dans lesquels une libéralisation plus poussée est susceptible de produire de meilleurs résultats économiques (janvier 2009).
- Lancement d'un nouvel ouvrage intitulé *Équitable, libre et ouvert : Une introduction au commerce international* (titre provisoire, à paraître dans la série *Les essentiels de l'OCDE*) et matériel de communication sur les avantages de l'ouverture du marché et les pièges du protectionnisme. Des opérations de lancement très médiatisées se dérouleront dans plusieurs capitales (T1 2009).
- Rapport sur l'instauration de la confiance dans l'investissement international devant être présenté lors de la RCM de 2009. Première version, décembre 2008.

B. Politiques macroéconomiques, budgétaires et du marché du travail axées sur la croissance et la résilience

Surveillance générale

- Les *Perspectives économiques de l'OCDE* de novembre 2008 analysent les origines de la crise financière, ses conséquences probables pour la croissance, l'emploi et l'inflation et le rôle que peut jouer la politique macroéconomique pour minimiser le coût de la récession et rétablir la croissance. Elles comprennent aussi une analyse de la façon dont la crise financière affectera chacun des pays de l'OCDE, les grandes économies de marché émergentes et les pays en voie d'adhésion à l'OCDE.
- Document de travail sur les caractéristiques de la crise actuelle et sur ses analogies et différences avec les crises antérieures (janvier 2009).
- Évaluation des mesures adoptées dans les pays membres de l'OCDE pour enrayer la crise et restaurer des conditions financières plus normales (janvier 2009).
- Note d'orientation sur le traitement actuel de la dette des entreprises (mars 2009).

- Rapport sur l'évaluation des conditions financières dans le climat actuel. Depuis l'été 2007, les marchés de capitaux ont été affectés par une réévaluation générale des risques et certains segments des marchés financiers et monétaires ont cessé de fonctionner correctement, de sorte que les marges sur les marchés des obligations et du crédit ont bondi jusqu'à des niveaux extrêmement élevés, paralysant les marchés du crédit et de l'argent. En même temps, le repli sur les actifs de qualité a fait chuter les rendements des obligations d'État. Ces évolutions affecteront certainement le PIB, mais jusqu'à quel point ? Ce rapport comportera un indice de synthèse de l'incidence globale de ces divers facteurs sur la croissance dans les grandes économies de l'OCDE (*Perspectives économiques* de janvier 2009 et juin 2009).
- Suivi de l'évolution des marchés de capitaux, ses conséquences économiques et les implications pour la politique économique (en cours).
- Renforcer l'orientation contracyclique des politiques macroéconomiques et macroprudentielles. Ce rapport examinera comment les politiques macroéconomiques peuvent neutraliser de façon optimale les effets de chocs sur l'économie. Il étudiera aussi les moyens de structurer les politiques financières macroprudentielles contracycliques. (mars 2009, rapport final début 2010).
- L'édition 2009 de la publication *Objectif croissance* comportera des chapitres spéciaux sur la fiscalité et les infrastructures. Le chapitre sur la fiscalité sera consacré à la meilleure façon de concevoir les structures fiscales pour favoriser la croissance. Le chapitre sur les infrastructures vérifiera si les investissements dans les infrastructures ont des effets sur la croissance différents de ceux des autres catégories d'investissement. Des documents de travail feront en outre le bilan des réformes fiscales mises en œuvre dans les pays de l'OCDE et donneront des indications sur la possibilité pour les pays de bénéficier d'un renforcement des infrastructures dans des secteurs spécifiques (mars 2009).
- Note de réflexion sur la relation entre la réglementation des marchés de capitaux et la croissance économique (mars 2009), suivie par un rapport quantifiant ces liens, en s'appuyant sur des indicateurs de la réglementation des marchés de capitaux et des informations sur la réglementation prudentielle tirés de sources existantes. L'étude se focalisera sur les réglementations liées à la concurrence et à la protection des investisseurs/créanciers qui ont des effets à long terme sur la production tout en tenant dûment compte des impératifs de stabilité financière.
- Analyse des liens entre la question de la comptabilisation à la juste valeur et la crise financière (mars 2009).

Surveillance des pays/régions

- L'Étude économique 2008 des **États-Unis** comprend un chapitre détaillé renfermant une analyse des origines de la crise, des mesures à court terme prises pour contenir les turbulences et des politiques de prévention des crises à long terme, ainsi que des recommandations sur la façon de réformer les structures de surveillance et de réglementation (décembre 2008).

- L'Étude économique 2009 de la **zone euro** comprendra un chapitre détaillé sur l'intégration financière, sur l'innovation et sur le mécanisme de transmission de la politique monétaire, y compris une analyse de la façon dont l'intégration financière influence et modifie la vitesse et les canaux de transmission de la politique monétaire dans la zone euro. L'Étude examinera également le dispositif prudentiel et réglementaire de l'UE et les problèmes posés par une gestion des risques systémiques et transnationaux destinée à assurer la stabilité financière dans un marché intégré des capitaux. Elle examinera les possibilités de simplifier et d'harmoniser davantage les instruments et les organismes de régulation des flux financiers transnationaux (janvier 2009).
- Les prochaines études de l'**Islande**, de l'**Italie**, du **Royaume-Uni**, de la **Suisse** et d'autres pays, comporteront des chapitres sur le secteur financier et les dispositifs de réglementation et de surveillance financière de ces pays (avril, juillet, septembre 2009).

C. Promouvoir une croissance « verte » et tirée par l'innovation

- La brochure « L'atténuation du changement climatique : où en sommes-nous » (novembre 2008) et la conférence sur « L'économie du changement climatique » en mars 2009 permettront de formuler des recommandations à l'intention des pouvoirs publics en vue de favoriser une croissance « verte ».
- Rapport sur la conception des trains de mesures de stimulation qui alimentent la croissance et préservent l'innovation, notamment des investissements et des innovations respectueux de l'environnement.
- Rapport sur le rôle des politiques régionales de l'innovation dans la reprise et la restructuration de l'économie (mars 2009).
- Le financement de l'innovation : implications de la crise financière et réponses des pouvoirs publics. Ce rapport examinera les mécanismes actuels de financement de l'innovation et les principales mesures susceptibles d'améliorer l'accès au capital pour l'innovation. En outre, il analysera et suivra les interventions actuelles des pouvoirs publics. (mars 2009)

D. Développement

- Un engagement pour l'aide des Membres du CAD réaffirmant leurs engagements d'aide actuels et convenant de maintenir au niveau correspondant les flux d'aides (novembre 2008).
- Rapport sur le rôle des donateurs bilatéraux dans l'assistance aux pays en développement les plus démunis connaissant des difficultés budgétaires et financières (février 2009, en lien avec le FMI et la Banque mondiale).
- Le rapport Suivi et évaluation des politiques des économies non membres étudiera les répercussions de la hausse des coûts d'emprunt, de la contraction des investissements directs étrangers et de la baisse potentielle des flux d'aide sur l'agriculture dans les pays en développement (début 2009).

E. Assurer un bon équilibre entre marchés et interventions publiques et favoriser le désengagement de l'État

- Un rapport sur la réponse des politiques du marché du travail et des politiques sociales à la récession économique sera présenté au Groupe de travail sur l'emploi (mars 2009).
- Synthèse de l'OCDE sur les réponses à court terme de politique fiscale face à la crise qui sont à même de ne pas nuire à la croissance à plus long terme (février 2009).
- S'appuyant sur ses travaux réguliers et sur un suivi renforcé, l'OCDE formulera des recommandations de stratégies de sortie dans les domaines suivants : politique sociale, politique de la concurrence, politique macroéconomique et politique budgétaire (en cours).

Réalisations à moyen terme

I. Finance, concurrence et gouvernance

A. Incitations

- Orientations générales et aide-mémoire pour une réglementation et une politique financières efficaces et efficientes, PHASE II.
- Rapports sur l'épargne de long terme (couvrant l'assurance-vie et les pensions privées) et le rôle des investisseurs institutionnels. Synthèse de l'OCDE et chapitre spécial dans l'édition 2009 de la publication *Les pensions dans les pays de l'OCDE : Panorama des politiques publiques*. Partie I d'un rapport spécial sur la crise financière et les politiques en matière de pensions privées et d'assurances. Principes directeurs révisés sur la réglementation des pensions privées, notamment révision des règles de placement, de financement, etc.
- Lignes directrices révisées sur la gouvernance des assureurs.
- Rapports sur le traitement par la réglementation des innovations en général et de la titrisation, ainsi que sur les interactions des diverses composantes des filets de sécurité en temps de crise.
- Un Plan d'action pour la qualité de la gestion de la réglementation visant à conforter les pratiques des pays lors de l'adoption ou de la révision de réglementations dans le secteur financier, de manière à améliorer les mécanismes de responsabilité et à accroître la transparence. Ce plan proposera aux régulateurs financiers un ensemble de principes directeurs pour l'adoption ou l'amélioration des instruments de contrôle de la qualité de la réglementation et de gestion des risques (T2, 2009).

B. Gouvernement d'entreprise

- Rapport destiné à la Réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres, comprenant une feuille de route pour les « actions à moyen terme » visant à améliorer le gouvernement d'entreprise (juin 2009).

- Rapport et recommandations sur une mise en œuvre efficace de la gestion des risques, les pratiques des conseils d'administration, la gouvernance des mécanismes de rémunération et l'exercice des droits des actionnaires (novembre 2009).
- Examens thématiques par les pairs sur des questions prioritaires comme la mise en œuvre de la gestion des risques et la qualité du cadre réglementaire. Première phase, avril 2010. Deuxième phase, novembre 2010.
- Lancement d'une plateforme d'échanges sur le site web de l'OCDE pour l'analyse de l'impact de la réglementation dans le domaine du gouvernement d'entreprise (été 2010).

C. Fiscalité

- Étude du rôle des banques et des institutions financières, des produits financiers structurés et de la discipline fiscale (mai 2009).
- Rapport d'étape sur les travaux consacrés aux paradis fiscaux à communiquer au G 8 et au G 20 (juin 2009).
- Intégration des recommandations découlant de projets en cours ou nouveaux dans la prochaine mise à jour du Modèle de convention fiscale (2010).

D. Environnement des entreprises et politique de la concurrence

- Prise de risque. Un rapport formulera des recommandations à l'intention des gouvernements pour l'action qu'ils mènent en vue de rétablir la confiance et l'esprit d'entreprise et d'innovation.
- Rapport et plan d'action sur le thème « Mondialisation, entrepreneuriat et PME », comprenant une analyse des mesures de financement des PME dans le contexte de la crise (octobre 2010).
- Un rapport sur la politique de la concurrence, qui portera sur quatre domaines : (mai 2009)
 - Principes : réglementation du secteur financier et politique de la concurrence. Les solutions reposant sur la concurrence doivent tenir compte des caractéristiques fondamentales de la politique à l'égard du secteur financier et du rôle que la concurrence a joué dans la réalisation des objectifs des pouvoirs publics sur ces marchés.
 - Crise : rôle de la politique de la concurrence dans le sauvetage et la restructuration du secteur financier. Les récentes mesures d'urgence ou ad hoc prises par les pouvoirs publics ont consisté à effectuer des investissements, accorder des garanties, racheter des actifs et procéder à des fusions de circonstance. Les autorités de la concurrence doivent étudier la façon de préserver les principes de la concurrence dans ces conditions exceptionnelles sans entraver les mesures que peuvent devoir prendre les pouvoirs publics pour éviter les coûts d'une crise économique et l'érosion de la confiance dans le secteur financier.

- Économie réelle : problèmes posés à la politique de la concurrence en période de repli et leurs répercussions négatives. À la suite de la crise financière, les pouvoirs publics subissent des pressions pour soutenir les secteurs sinistrés par des subventions et mesures de protection. Les autorités de la concurrence risquent elles-mêmes de subir des pressions les poussant à assouplir les normes d'application du droit de la concurrence de façon à favoriser la reprise économique.
- Prospective : adaptation des règles, processus et institutions de la concurrence aux problèmes actuels du secteur financier. Au-delà des mesures d'urgence pour stabiliser les marchés de capitaux, les autorités de la concurrence vont devoir prendre des initiatives appropriées sur les problèmes de concurrence à moyen et long terme dans ces marchés.

E. Protection et éducation des consommateurs

- Rapports sur les transferts de risques aux ménages et leur impact dans un contexte de crise.
- Bilan et analyse comparée de la réglementation des comportements sur le marché et des dispositions de protection des consommateurs dans le domaine financier (par exemple, communication d'informations, taux d'intérêt usuraires, mécanismes de réclamation et de recours pour les consommateurs, pratiques commerciales, etc.) dans les pays de l'OCDE et mise en évidence de pratiques exemplaires.
- Rapport sur le rôle des institutions et des intermédiaires financiers en matière de protection et de sensibilisation des consommateurs – mise en évidence des principaux problèmes posés aux autorités en ce qui concerne la relation entre « conseil, marketing et promotion en matière de produits financiers » d'une part et « éducation financière et communication obligatoire d'informations » d'autre part (conflits d'intérêts, obligations de vigilance, structure de rémunération des intermédiaires, problèmes de relations entre mandataires et mandants, etc.) et conséquences pour la protection et la sensibilisation des consommateurs les plus vulnérables. Mise en évidence de pratiques exemplaires et élaboration de lignes directrices.
- Rapport analytique et pratiques exemplaires concernant le rôle des centrales de risque et des services de conseil en matière de crédit dans l'information et la protection des consommateurs de produits financiers.

II. Croissance de long terme viable

A. Préserver l'ouverture des marchés pour les échanges et l'investissement

- Rapports préliminaires sur un Indice de restrictivité pour les échanges de services (IRES). Premiers résultats des travaux sur l'IRES dans trois secteurs pilotes, la construction, les télécommunications et les services aux entreprises, en juin 2009.
- Ouverture de l'adhésion aux Codes de l'OCDE pour les pays non membres de l'OCDE intéressés afin de permettre à toutes les parties de se prémunir contre le protectionnisme.

- Suivi et évaluation des modifications apportées aux cadres des politiques d'investissement au regard des engagements du G20 de ne pas ériger de nouveaux obstacles à l'investissement (en cours).
- Rapport sur le thème « Maintenir les marchés ouverts à l'investissement étranger en période de difficultés économiques : les leçons de cinquante années d'expériences et de crises dans la zone de l'OCDE » (2009).
- Évaluation exhaustive de tous les instruments de l'OCDE relatifs à l'investissement au vu des développements intervenus depuis leur adoption et des enjeux stratégiques qui découlent de la crise financière et économique. Il pourrait en résulter des recommandations visant à améliorer ou à remplacer certains instruments, et notamment une possible mise à jour des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales – instrument essentiel pour renforcer la confiance du public dans la mondialisation.

B. Politiques macroéconomiques, budgétaires et du marché du travail axées sur la croissance et la résilience

- Chapitre spécial sur le thème : comment les politiques du marché du travail et les politiques sociales peuvent-elles aider à contrecarrer l'aggravation du chômage et la dégradation des conditions de vie des familles à bas revenu (Perspectives de l'emploi 2009). Il s'agira d'analyser l'impact sur le marché du travail dans certains secteurs (par exemple, la construction, les services financiers, certaines activités manufacturières) et pour les catégories (jeunes, travailleurs peu qualifiés, immigrants, travailleurs seniors) qui seront probablement les plus touchées par la récession. On se demandera aussi comment le cadre actuel de la politique du marché du travail et de la politique sociale est adapté aux impératifs de la lutte contre le chômage et, éventuellement, contre la pauvreté. On examinera enfin les programmes spéciaux mis en place sur le marché du travail pour aider les chômeurs et on évaluera l'efficacité probable de ces mesures.
- Rapport sur les moyens efficaces de réaliser les réformes. Ce rapport analysera l'économie politique de la réforme dans les domaines fondamentaux pour une croissance durable, notamment les services sociaux et les pensions, la politique budgétaire et la politique fiscale, l'éducation, le système de santé, le marché du travail, la réforme de l'administration, la réforme des marchés de produits, la réforme de la réglementation, la politique de la concurrence et la politique de l'environnement. Il recensera en outre les facteurs qui contribuent à la réussite des réformes. Conclusions préliminaires : juillet 2009. Rapport final : fin 2009.
- Les marchés du logement ont été à la racine de la crise financière. Un document de réflexion décrira les principaux vecteurs des politiques du logement, leurs implications budgétaires, la façon dont elles peuvent interagir avec d'autres politiques sociales et leurs conséquences probables sur les prix des logements, le crédit aux ménages, l'épargne et l'activité de construction. Il traitera aussi de l'impact de la crise financière sur l'accès au crédit et des interventions visant à soutenir l'accession à la propriété et le bon fonctionnement des marchés locatifs.

- Rapport sur les déterminants politiques de la résilience et son impact sur la crise financière.
- Rapport sur les conséquences à long terme de la crise financière pour la croissance, les circuits par lesquels elles se manifestent et les conditions de l'action publique qui minimiseront les impacts négatifs sur la croissance à long terme.
- Rapport sur la façon dont la réforme et la gestion de la réglementation peuvent favoriser la concurrence et la croissance. Analyse de la réforme réglementaire comme outil de sortie de crise, à partir des exemples tirés de certains pays (Suède, Japon, Corée, Mexique, par exemple) (premiers résultats : T2 2009).
- Publication sur la fiscalité et la croissance incluant les expériences récentes de certains pays (juillet 2009).
- Rapport sur le rôle des instruments de politique d'innovation en cas de ralentissement cyclique de la R-D des entreprises (été 2009).
- Présentation des stratégies de retour à la viabilité budgétaire de long terme s'appuyant sur les avantages des règles budgétaires fondées sur la dépense par rapport aux règles fondées sur le déficit ou la dette (juin 2009).

C. Promouvoir une croissance « verte » et tirée par l'innovation

- Analyses en vue de la Phase 2 du projet sur « l'économie du changement climatique », visant à définir les compromis les moins coûteux pour l'action des pouvoirs publics, à déterminer les impacts des fuites de carbone et de la compétitivité, les possibilités de financement et les éléments permettant de définir un prix mondial du carbone (mi-2009).
- Rapport sur « L'économie de l'adaptation au changement climatique » en 2010.
- Divers documents du Groupe d'experts OCDE/AIE des pays de l'annexe I sur les politiques et stratégies face au changement climatique dans un cadre post-2012 (exemples : incitations à réduire les émissions dues à la déforestation, utilisation accrue du Mécanisme pour un développement propre, approches sectorielles, etc.) en 2009-10.
- Indicateurs d'innovation dans huit secteurs des politiques de l'environnement (2009).
- Rapport de synthèse sur l'éco-innovation (T4 2010).
- Examens par pays de la politique d'innovation (Grèce T1 2009, Mexique T1 2009, Corée T1 2009, Turquie T3 2009, Russie T4 2009, examens 2010 à confirmer) ; rapport de synthèse des examens et suivi de la mise en œuvre des examens réalisés (Chili, Chine, Norvège, Hongrie, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud, Suisse et Luxembourg — 2009). Examens des politiques régionales d'innovation (Mexique, Italie T1 2009 ; Espagne T4 2009).
- Rapport d'étape sur la Stratégie pour l'innovation assorti de recommandations à l'intention des pouvoirs publics en vue de soutenir une croissance tirée par l'innovation (mai 2009).

- Un rapport sur les Politiques d'action sur la demande face aux défis de l'innovation et de la mondialisation (fin 2009), traitant plus particulièrement du rôle des marchés publics, des réglementations, des normes et des partenariats public/privé dans le renforcement des performances d'innovation.
- Rapport sur l'extension de l'infrastructure à large bande et à haut débit en tant que stimulant économique (juin 2009).

D. Développement

- Une analyse des répercussions actuelles et futures de la crise financière sur les marchés agricoles sera publiée dans l'édition 2009 des *Perspectives agricoles à moyen terme de l'OCDE/FAO*, (mi-2009).
- Une analyse des conséquences de la crise économique pour le secteur agricole et alimentaire mondial et pour les politiques connexes sera intégrée au rapport *Les politiques agricoles des pays de l'OCDE : suivi et évaluation 2009* (mi-2009).
- Les *Perspectives du développement mondial*, à paraître en 2010, exploreront les répercussions de la crise mondiale du crédit sur les pays en développement. Les perspectives régionales (Afrique, Amérique latine) comporteront un chapitre macroéconomique consacré aux répercussions régionales de la crise économique.

E. Assurer un bon équilibre entre marchés et interventions publiques et favoriser le désengagement de l'État

- Document de synthèse pour la réunion des ministres du Travail du G8 à la mi-mai 2009. Il s'appuiera sur les travaux prévus pour les *Perspectives de l'emploi* et sur le suivi des initiatives que les pays membres pourraient prendre.
- Analyse des mesures prises par les pays membres face à la crise dans les domaines suivants : politique industrielle, politique d'innovation et entrepreneuriat, avec pratiques exemplaires.
- Rapport sur la gouvernance des investissements publics stratégiques aux différents niveaux d'administration (T4 2009).
- Recommandations de stratégies de sortie dans les domaines suivants : marchés de capitaux, gestion de la dette, assurances et marchés des pensions privées.

www.oecd.org/reponsecrise